

III - ARACHIDES, OPTIONS RELIGIEUSES, SOCIETE SERER TRADITIONNELLE

par B. DELPECH

Depuis la fin du siècle dernier, les Sérér se sont trouvés soumis comme leurs voisins Wolof, à ce que L.V. THOMAS a dénommé "la conjonction Islam-arachide".

Lorsqu'on analyse les conditions dans lesquelles l'arachide s'est répandue en pays Sérér, on est conduit à se demander si son adoption est véritablement la résultante d'un choix.

Paysans sédentaires, les Sérér disposaient de techniques agraires traduisant la parfaite adaptation de leur économie de production au contexte écologique : pauvreté des sols, sévérité du régime climatique qui impose une agriculture à caractère saisonnier, enfin et surtout pression démographique.

L'arachide, plante à cycle annuel dont la diffusion en tant que culture de traite fut favorisée par l'administration coloniale, s'imposa à eux avec d'autant plus de vigueur qu'elle n'impliquait aucun bouleversement du système cultural.

Par ailleurs, elle ne pouvait que se trouver associée au mil ; on imagine mal le Sérér abandonnant les cultures vivrières qui constituent la base de sa subsistance.

On imagine encore plus difficilement la disparité des jachères saturées et donc du bétail, lequel ne contribue pas seulement à la restitution de la fertilité des sols, mais constitue avant tout la forme principale "d'investissement", le bien de prestige par excellence, la richesse des lignages, le symbole de leur puissance et l'objet de leur orgueil. La place qu'il occupe dans le système social serer permet d'affirmer que sa disparition eut entraîné une rupture des équilibres fondamentaux et l'effondrement de la société.

Le régime foncier villageois, hautement fonctionnel, assure une répartition homogène des superficies entre les différentes exploitations et met en échec toute tentative d'accaparement de la terre.

Les chefs de terre (Lamanes), descendants des premiers occupants du sol, n'exercent qu'un contrôle foncier limité. Ils ne peuvent faire jouer leur droit de récupération et de redistribution de la terre que dans le cas extrême et rare où une parcelle est restée inexploitée durant plusieurs années. Dans une telle conjoncture seul le conseil villageois est habilité à trancher le différent et à décider de la réaffectation.

La société valorise particulièrement la capacité de travail ; le détenteur du droit de culture est tenu d'exploiter son patrimoine foncier avec le seul concours des siens, parents et alliés soumis à son autorité et vivant sous son toit.

Faire appel à une main-d'oeuvre extérieure et salariée, c'est selon l'expression Sérère "Vouloir manger plus que les bras ne peuvent en porter ; c'est au dessus de ses besoins (1).

Le contrôle d'une parcelle par prise en gage ou location est réprouvé parce que perçu comme une forme d'aliénation. Il est symptomatique de constater que ce sont surtout les griots et artisans, catégories sociales non paysannes qui pratiquent ce type de contrat.

Les lois sur le "Domaine National", récemment promulguées n'ont fait dans le Siné que consacrer un état de fait. Elles ont parfois eu pour effet, comme l'a souligné GASTELLU, de figer la structure foncière ; les prêts et échanges de parcelles facilitent les assolements, ils tentent à disparaître en raison de la méfiance des usagers qui craignent de voir la terre leur échapper.

La terre étant également répartie, les revenus le sont aussi, du moins les variations sont trop faibles pour qu'une nouvelle hiérarchie sociale fondée sur la réussite économique puisse s'instaurer.

Si l'accroissement des revenus monétaires ne constitue pas un facteur de différenciation sociale, il a eu du moins pour conséquence de perturber l'application des règles de transmission des biens.

Certes, les litiges successoraux qui divisent les lignages à la mort d'un aîné ont toujours existé, mais le contexte de la traite les a multipliés et exacerbés.

Traditionnellement, seules vont aux agnats (2) les cases qui forment la concession ainsi que les modestes objets domestiques et les instruments aratoires qu'elle contient.

Les utérins, à titre personnel ou dans l'indivision héritent donc de la presque totalité des biens du de cujus et en particulier du bétail (3). Mais le bétail n'est plus, de nos jours, l'unique destination du produit de l'arachide. Une partie de ce dernier est investie dans l'achat de matériel agricole "lourd", d'animaux de trait ou de bât. Il peut aussi contribuer à l'amélioration de l'habitat (construction en dur)

---

(1) Cette norme n'exclut en rien l'entraide paysanne ; tant s'en faut.

(2) Résidence patrilocale

(3) quant aux terres tout dépend des conditions dans lesquelles les droits ont été acquis.

et à l'acquisition de pièces de mobilier. Les agnats s'efforcent de conserver les biens qu'ils considèrent comme attachés à l'unité résidentielle, cependant que les utérins les revendiquent en tant que partie intégrante de l'héritage du matrilignage.

L'Islam confrérique trouva dans le Baol et le Gayor un terrain particulièrement favorable à son expansion en raison de la conjoncture socio-politique : vacance du pouvoir dans une société fortement hiérarchisée et orientée vers l'expansion territoriale, réceptivité d'une masse rurale formée d'éléments hétérogènes et longtemps maintenue dans un état de dépendance par une aristocratie guerrière, présence, enfin depuis plus de deux siècles de marabouts musulmans à la cour des . L'entreprise coloniale alors à ses débuts servit de catalyseur.

La situation du pays Sérér était toute différente? Le Siné n'était qu'une juxtaposition de chefferies de terre lorsque les dynasties Mandingues proscrites du Gabon en réalisèrent l'unité. Jusqu'à l'installation coloniale et même au-delà, les Sérér ont conservé leurs institutions sociales et familiales et leur destin ne leur échappa jamais complètement. La masse paysanne fut asservie au pouvoir par le truchement de ses représentants auprès du pouvoir royal, dont la présence tempérait l'autorité.

Menacée dans son intégrité territoriale, le Siné résista farouchement à l'expansionnisme des marabouts Wolof ; l'Islam ne s'introduisit que lentement et ne devint la religion majoritaire que dans les trente dernières années.

Entre temps, et en grande partie pour cette raison, les missions catholiques européennes s'étaient établies sur la façade littorale du pays et en avaient entrepris l'évangélisation.

La caractéristique fondamentale des villages Sérér eu égard à l'appartenance religieuse est la dualité. Dans la plupart des communautés, Islam et Christianisme coexistent parfois même au sein d'une même unité résidentielle, sur un fond "païen" encore bien vivace.

La hiérarchie maraboutique n'est que très rarement parvenue à accaparer la chefferie villageoise ; les marabouts Sérér sont d'ailleurs peu nombreux et leur audience n'est pas très grande.

Les "Diaraff", dont l'élection par les membres de la communauté est ratifiée par l'autorité administrative moderne, sont en fait les descendants de leurs prédécesseurs, issus des lignages fondateurs.

Les musulmans mourides disposent souvent, sur le terroir villageois d'un champ d'arachide cultivé en commun et dont le produit est versé au marabout. La stratification sociale traditionnelle ne se trouve en rien perturbée par l'adhésion à l'Islam ou au Christianisme.

Il y a toutefois lieu de remarquer que la plupart des gens de castes, lorsqu'ils ne sont plus "païens", ont opté pour l'Islam. Les missionnaires se sont surtout attachés à la conversion des catégories rurales situées au sommet de la hiérarchie ; nobles, chefs de terres, lignages exerçant des fonctions publiques au niveau villageois ou régional et susceptibles de favoriser l'expansion du christianisme.

Au plan de l'organisation économique villageoise, on peut dire que les options religieuses n'ont qu'une faible incidence ; la règle de séparation des cuisines énoncée par GASTELLU trouve moins fréquemment l'occasion de s'exercer, tous les ascendants étant des siblings par suite des obligations monogamiques.

La situation concurrentielle entre enfants nés d'épouses différentes, disparaît lorsque le ménage est monogame, et réduit d'autant les conflits d'héritage, en ce qui concerne du moins les droits et biens se transmettant en ligne agnatique latérale ou verticale.

Il est fréquent, dans les familles catholiques, que le père prenne en charge l'entretien de ses filles, les relations à l'intérieur du lignage sont plus étroites et l'opposition Père-Oncle utérin s'estompe.

Le sexratio au mariage est plus équilibré en milieu catholique et donne la quasi assurance à chaque jeune célibataire de trouver épouse, en revanche les aires matrimoniales s'élargissent principalement dans les villages où le nombre de familles christianisées est réduit.

Enfin, la dot, à la suite de l'intervention du clergé est généralement moins élevée qu'en milieu musulman.

Dans leurs comportements quotidiens, les Sérér catholiques manifestent un certain "traditionalisme" dont se plaignent fréquemment les vulgarisateurs agricoles et les infirmiers : attachement à des pratiques culturelles et parasitaires nuisibles, non observance des consignes et conseils qui leurs sont donnés.

"On observe chez les Sérér musulmans une tendance à la Wolofisation", dans leurs comportements de consommation du moins ; recours aux biens manufacturés ; construction en dur, vêtements d'apparat, transistors, lits de fer, moustiquaires etc...

Les statistiques religieuses en pays Sérér varient fortement d'un arrondissement à l'autre, et selon l'organisme qui les a réalisées ; il semble que le christianisme attire particulièrement les jeunes ruraux dans la mesure où il leur propose un modèle de structure familiale de type occidental mais surtout leur offre des possibilités de promotion sociale par la formation générale et professionnelle que dispensent les écoles des Missions.

Le bassin arachidier sénégalais paraît offrir à l'analyse du changement social un champ particulièrement riche dans la mesure où les conditions essentielles d'une expérience naturelle se trouvent réunies, mais en ce qui concerne les Sérér, mis à part le secteur que constitue l'organisation agro-économique, on ne peut que constater la pérennité des institutions, et les formes de groupement et contrôle sociaux.

Sans doute a-t-on surestimé la portée de ces deux facteurs d'acculturation.

---